

LEUZE-EN-HAINAUT

« Le lieu d'implantation nous pose problème car cette zone d'activités est plutôt consacrée à l'accueil de PME. »

2 Avant Carrefour, le groupe Intermarché avait déjà tenté d'ouvrir un magasin en périphérie de Leuze.

La situation des moyennes et grandes surfaces



La Ville refuse un Carrefour dans le zoning

Après l'avis négatif rendu par la Région, les autorités leuZOises ont adopté la même position, jugeant le site d'implantation inadéquat.

• Pierre-Laurent CUVÉLIER

L'arrivée possible de la chaîne française de supermarchés Carrefour sur le territoire leuZOis avait été annoncée voici deux mois, alors qu'une enquête publique était en cours.

Une demande de permis avait pour rappel été introduite par la S.A Databuild, qui avait acquis deux lots (85 ares) dans le zoning de l'Artisanat.

La construction d'un Carrefour Market sur une superficie de 1939 m² était alors envisagée de l'autre côté du magasin Action, sur des parcelles intercalées entre l'avenue des Héros LeuZOis et la voirie desservant la zone d'activités.

Mais le projet a aujourd'hui du plomb dans l'aile. Réunies en collège, les autorités leuZOises ont en effet décidé de refuser cette demande d'implantation.

Au moment de prendre position, elles se sont notamment appuyées sur un double avis



À moins d'un recours, le projet de construction d'un Carrefour Market dans la zone PME est définitivement enterré.

« La zone PME n'a pas pour vocation d'accueillir des grandes surfaces ou du commerce alimentaire. »

défavorable rendu par la Région wallonne, au niveau de l'urbanisme et des implantations commerciales.

Même si le CoDT (code du développement territorial) ne donne plus de valeur réglementaire aux anciennes prescriptions d'aménagement du territoire, le collège commu-

nal a estimé que ce type d'enseigne n'avait pas sa place dans un zoning réservé aux PME et à l'artisanat. « Le lieu d'implantation nous pose problème dans la mesure où dès la mise en œuvre de cette zone d'activités, l'ancienne majorité avait exclu la possibilité pour des grandes surfaces ou des commerces alimentaires de s'y établir. »

Aujourd'hui encore, nous partageons cette position, considérant par ailleurs que l'offre commerciale est suffisante », explique le député bourgmestre Christian Brotcorne.

Petite précision utile dans le

cas d'espèce, c'est bien la Commune que revient le pouvoir d'autoriser ou de rejeter ce projet.

« Comme il s'agit d'une implantation commerciale dont la superficie n'excède pas les 2000 m², la délivrance ou non du permis est une décision qui nous appartient », indique le premier magistrat.

La partie n'est peut-être pas définitivement jouée puisque la société Carrefour a encore la possibilité d'aller en recours de cette décision auprès du gouvernement wallon, via la cellule des recours des implantations commerciales. ■

Des convoitises en périphérie

L'enseigne Carrefour n'est pas la seule à convoiter la périphérie de Leuze pour y établir l'un de ses magasins. Il y a quelques années, on se souviendra qu'Intermarché ambitionnait de s'implanter le long de la Nationale 7, entre l'usine Lutosa et la station essence Texaco.

À l'instar de son concurrent français Carrefour, le groupe des Mousquetaires avait également essuyé un refus.

Lidl, l'exception

Finalement la seule tentative à avoir abouti tout récemment est celle du Lidl qui, en délocalisant ses activités en bordure du rond-point de la Croix-au-Mont, a plus que doublé sa superficie de vente. À une centaine de mètres de là, le quartier du Bois Blanc pourrait accueillir une autre enseigne de grande distribution, Aldi étant le seul investisseur potentiel à s'être positionné pour reconverter le site du Manoir.

La difficulté de dénicher des terrains encore disponibles ou des surfaces commerciales de taille suffisante en centre-ville explique sans doute cette volonté de s'installer en périphérie proche. **P.-I.C.**

Le Proxy Delhaize mis en liquidation

Des rayons à moitié vides, des affiches « liquidation totale » à l'entrée du magasin, il y a des signes qui ne trompent pas.

Depuis un certain temps, des rumeurs de fermeture couraient au sujet du Proxy Delhaize de la place du Jeu de Balle. Le doute n'est désormais plus permis puisque l'on vient d'apprendre que l'enseigne franchisée, implantée depuis de nombreuses années en centre-ville, fermera ses portes ce dimanche midi.

L'information nous a été communiquée par un membre du personnel, tandis que dans le chef de la direc-



Dimanche midi, une page se tournera sur la place du Jeu de balle, avec la fermeture du Proxy Delhaize.

tion, jointe par téléphone, on se refusait à tout commentaire. « Je ne peux pas vous donner d'informations », indique la

gérante indépendante qui, pour la petite histoire, est aussi responsable de la boutique de vêtements (Anabill Biss) située à côté et visée par une restructuration. Qu'advient-il des personnes employées au sein du Proxy Delhaize de Leuze ? Quel sera le sort de ce bâtiment commercial qui, d'ici quelques jours, sera vide sur la place du Jeu de Balle ?

Toutes ces questions resteront en suspens. Interrogé quant à cette cessation d'activités, le porte-parole de Delhaize, Roel Dekelver, nous dit qu'un « conflit commercial oppose Delhaize à l'affilié. L'enseigne franchisée, devenue un Proxy Delhaize en 2014, ne res-

pecte pas ses obligations. »

Plus globalement, la situation du Proxy Delhaize illustre une certaine fragilité des moyennes et grandes surfaces en ville. À deux pas de la Grand-Place, rue de Condé, cela fait des années qu'on annonce le magasin Match en difficulté. Seul le supermarché Colruyt semble finalement tirer les marrons du feu avec une clientèle plus large.

Quant au Lidl situé près de la gare depuis la fin des années 90, le magasin a cessé d'exister le 6 décembre dernier au profit d'un Lidl dernière génération un peu à l'écart du centre urbain, rue du Bois Blanc. ■ **P.-I.C.**